

L'évaluation périodique des programmes d'études à l'École de technologie supérieure

Février 2006



CREPUQ
CONFÉRENCE DES RECTEURS
ET DES PRINCIPAUX
DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

Numéro de publication : 2006.03
Dépôt légal – 1^{er} trimestre 2006
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 2-89574-043-7

© Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, 2006

AVANT-PROPOS

La Politique des établissements universitaires du Québec relative à l'évaluation périodique des programmes existants (ci-après désignée la **Politique**) a été adoptée dans une perspective d'imputabilité par le Conseil d'administration de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec en 1991. Cette **Politique** confirme que chaque établissement est responsable de ses programmes d'études et qu'à ce titre, chacun s'est doté d'une politique d'évaluation qui satisfait à des conditions et à des normes minimales, reconnues adéquates et conformes aux exigences de qualité et de pertinence que la société québécoise rattache à la formation universitaire.

La création de la Commission de vérification de l'évaluation des programmes (CVEP) est liée à l'adoption de cette politique cadre. Le mandat de la Commission est, en effet, de vérifier la conformité du contenu des politiques et des pratiques institutionnelles d'évaluation périodique des programmes avec le but, les étapes, les critères et les modalités d'évaluation établis en vertu de la **Politique**. La Commission jouit, pour ce faire, d'une autonomie pleine et entière : les recommandations qu'elle formule s'adressent à l'établissement concerné et elles ne sont assujetties à l'approbation d'aucune instance de la CREPUQ.

La Commission applique une procédure qui se déroule en trois temps : l'analyse de la documentation institutionnelle, l'examen de quelques dossiers complets d'évaluation de programmes sélectionnés en collaboration avec l'établissement qui accueille ensuite ses membres, et l'élaboration du rapport de vérification selon des modalités qui permettent de conserver le dialogue établi et d'assurer des suites à ses recommandations.

La Commission a déjà complété une première ronde de travaux qui l'a amenée à vérifier ainsi l'ensemble des politiques et pratiques institutionnelles d'évaluation périodique des programmes. Le bilan de cette opération a conduit la CREPUQ à apporter des ajustements au libellé de la **Politique**, adoptés par son Conseil d'administration en septembre 2000.

À cette occasion, la Commission a élaboré un Guide d'accompagnement à la **Politique** et elle a remplacé ce document par un Guide d'application, au mois de mai 2004.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
1. RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE	9
1.1 Déroulement du processus	9
• L'auto-évaluation	9
• L'intervention des experts externes	10
• Le comité institutionnel.....	11
• Le suivi	11
• La diffusion des résultats	11
• Les critères d'évaluation des programmes	11
2. OBSERVATIONS DE LA COMMISSION.....	13
2.1 La politique institutionnelle	13
2.2 La mise en application du processus.....	13
RECOMMANDATIONS.....	17
CONCLUSION	19

ANNEXES

ANNEXE I	MEMBRES DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES.....	21
ANNEXE II	LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTÉS	23
ANNEXE III	DÉROULEMENT DE LA VISITE DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES À L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE	25
ANNEXE IV	LISTE DES RAPPORTS PRODUITS PAR LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DEPUIS 2001	27

INTRODUCTION

La Commission poursuit le deuxième cycle de ses travaux avec la vérification du processus d'évaluation périodique des programmes d'un douzième établissement du réseau universitaire québécois, soit l'École de technologie supérieure (ÉTS).

La première partie du présent rapport résume la *Politique d'évaluation périodique des programmes de tous les cycles* qui a été adoptée par la Commission des études de l'ÉTS en mai 1998, révisée en septembre 2002, puis modifiée à nouveau au mois de novembre 2003.

La deuxième partie du rapport présente les observations de la Commission. Celles-ci s'appuient sur l'examen de la politique institutionnelle et sur la vérification du dossier d'évaluation des programmes de baccalauréat en génie de la construction et de baccalauréat en génie de la production automatisée.

Les observations de la Commission tiennent également compte des renseignements recueillis lors de la visite à l'ÉTS, qui a eu lieu le mercredi 2 novembre 2005. À cette occasion, la Commission a rencontré la direction universitaire, les membres du Décanat à la formation, des professeurs¹, des maîtres d'enseignement et des étudiants qui ont participé aux évaluations à titres divers. La Commission a pu compléter ainsi son analyse et formuler quelques recommandations et suggestions susceptibles d'améliorer le processus d'évaluation périodique des programmes en vigueur dans l'établissement.

¹ Dans le présent rapport, le masculin est utilisé chaque fois qu'un terme désigne une fonction professionnelle, sans intention discriminatoire et uniquement pour alléger le texte.

1. RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE

La *Politique d'évaluation périodique des programmes* en vigueur à l'École de technologie supérieure (ÉTS), modifiée au mois de novembre 2003, privilégie une approche d'évaluation par programme. Le cycle d'évaluation périodique des programmes de l'ÉTS est généralement de six ans et peut aller, sur une base exceptionnelle et avec l'approbation des instances décisionnelles, jusqu'à dix ans, mais sans excéder cette période.

La version la plus récente de la politique institutionnelle systématise l'évaluation des programmes en l'appliquant aussi aux programmes de cycles supérieurs. La politique s'applique donc à l'ensemble des programmes d'études de l'École : baccalauréats, diplômes d'études supérieures spécialisées, maîtrises et doctorat.

Quant à l'évaluation de programmes conjoints, elle se réalise dans le respect des modalités prévues aux protocoles d'entente.

Dans le cas des programmes de baccalauréat en génie, la politique prévoit que les rapports d'évaluation du Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie (BCAPI) tiennent lieu d'évaluation externe dans la mesure où ils rencontrent les objectifs de la politique institutionnelle.

Par ailleurs, la politique de l'ÉTS est assortie d'un guide d'auto-évaluation qui a été révisé en 2004 et d'un guide conçu à l'intention des experts externes.

1.1 DÉROULEMENT DU PROCESSUS

La mise en application de la politique de l'École de technologie supérieure est placée sous la responsabilité de la Direction de l'enseignement et de la recherche (DER). Au mois de juin de chaque année, celle-ci établit le calendrier des évaluations et propose à la Commission des études la liste des programmes à évaluer au cours de l'année universitaire. La DER confie au Décanat à la formation la responsabilité immédiate de l'évaluation des programmes de premier cycle et des cycles supérieurs.

L'AUTO-ÉVALUATION

L'auto-évaluation est placée sous la responsabilité du Décanat à la formation qui soumet pour approbation les noms des membres du Comité d'auto-évaluation au Directeur de l'enseignement et de la recherche. Le Comité d'auto-évaluation comprend le directeur de département ou son mandataire pour les programmes de premier cycle, le directeur de programme ou son mandataire pour ceux des cycles supérieurs, au moins un professeur, un étudiant et un diplômé du programme, et une personne du milieu industriel.

À partir du guide d'évaluation, le Comité d'auto-évaluation détermine les indicateurs les plus pertinents et procède à la cueillette des données qu'il estime nécessaires.

Pour ce faire, la politique institutionnelle assure au Comité d'auto-évaluation le soutien du Décanat à la formation et met à sa disposition les divers outils requis, tels les rapports des enquêtes *Relance*, réalisées auprès des diplômés, diverses données quantitatives sur les programmes et leurs clientèles, ainsi que les résultats des évaluations sur les enseignements effectuées par les étudiants.

De plus, au cours du processus d'auto-évaluation, le Comité doit faire appel à la collaboration des professeurs qui participent au programme et les informer de ses travaux. Dans le cas des programmes de baccalauréat, il doit également solliciter l'avis du directeur du Service des enseignements généraux pour le volet qui le concerne.

Enfin, le Comité effectue l'analyse et l'interprétation des données et rédige un rapport d'auto-évaluation. Ce rapport est déposé auprès du Décanat à la formation, accompagné d'un résumé. Le Doyen présente ensuite les résultats de l'auto-évaluation aux membres du ou des départements concernés et il recueille leurs réactions avant de transmettre le dossier complet au Directeur de l'enseignement et de la recherche.

L'INTERVENTION DES EXPERTS EXTERNES

L'ensemble des programmes de baccalauréat de l'ÉTS sont soumis, au moins à tous les six ans, à un processus d'agrément. Le rapport des experts externes du Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie (BCAPI) tient lieu d'évaluation externe dans la mesure où cette évaluation rencontre les exigences de la politique institutionnelle.

En ce qui concerne les programmes de diplôme d'études supérieures spécialisées, le Comité d'évaluation externe doit comprendre au moins un expert du milieu industriel relié au domaine et un professeur expert du champ d'études, provenant d'une autre université. Quant au Comité d'évaluation externe des programmes de maîtrise et de doctorat, il doit comprendre deux professeurs experts du champ d'études, rattachés à une autre université, et un expert du milieu industriel relié au domaine. Dans tous les cas, les experts sont nommés par la Commission des études, sur recommandation du Directeur de l'enseignement et de la recherche.

Les membres du Comité d'évaluation externe analysent le rapport d'auto-évaluation du programme et effectuent une visite à l'École, au cours de laquelle ils rencontrent entre autres les membres du Comité d'auto-évaluation. Ils rédigent ensuite, à l'aide du guide d'évaluation qui leur est destiné, des rapports individuels qu'ils acheminent au Doyen à la formation.

Le Décanat à la formation recueille les réactions du ou des départements concernés aux résultats de l'évaluation externe.

LE COMITÉ INSTITUTIONNEL

Un Comité central d'évaluation est constitué et présidé par le Directeur de l'enseignement et de la recherche. Le Comité comprend également le Doyen à la formation et un professeur de chacun des départements ne faisant pas l'objet de l'évaluation.

Le Comité central analyse le dossier complet d'évaluation (rapport d'auto-évaluation, rapports des experts externes, réactions des départements, avis et résumé du Doyen à la formation, conclusions et recommandations). Le Comité porte un jugement sur l'ensemble du dossier et l'achemine, accompagné de son avis, à la Commission des études.

LE SUIVI

Il revient au Décanat à la formation de voir à l'application des décisions de la Commission des études. Ces recommandations peuvent être de quatre ordres : maintien du programme dans son état actuel; modification mineure du programme; modification majeure du programme; suspension des admissions au programme. Le Comité de coordination de l'enseignement et de la recherche assure pour sa part le suivi de la mise en œuvre des décisions.

LA DIFFUSION DES RÉSULTATS

Le résumé du rapport d'évaluation du programme est transmis à la vice-présidence à l'enseignement et à la recherche de l'Université du Québec. Ce résumé est ensuite déposé au Conseil des études et transmis, pour information, à la CREPUQ. Une synthèse de l'évaluation est également déposée à la bibliothèque de l'ÉTS. Enfin, un résumé des résultats est rendu public à travers les canaux habituels de communication de l'École.

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

La politique de l'ÉTS stipule que les critères suivants doivent être considérés au cours du processus d'auto-évaluation :

1. l'objectif général et les objectifs spécifiques du programme et le degré d'atteinte de ces objectifs;
2. le positionnement du programme dans le milieu universitaire;
3. le positionnement du programme dans le développement de l'École;
4. la correspondance du programme aux attentes sociales (corporation professionnelle, milieu industriel);
5. la structure du programme;
6. la banque de cours;
7. les clientèles étudiantes (admissions, inscriptions, diplomation);
8. l'encadrement des étudiants;
9. les activités pédagogiques;
10. les ressources humaines intervenant dans le programme;

11. les ressources matérielles;
12. aux cycles supérieurs, la contribution au développement des connaissances;
13. tout autre aspect propre au programme.

2. OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

2.1 LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE

La Politique d'évaluation périodique des programmes de l'École de technologie supérieure est généralement conforme aux exigences de la **Politique** de la CREPUQ.

En novembre 2003, l'École de technologie supérieure (ÉTS) a modifié sa *Politique d'évaluation périodique des programmes de tous les cycles*, de manière à harmoniser l'évaluation des programmes de premier cycle à celle des programmes des cycles supérieurs. L'évaluation des programmes de cycles supérieurs est inscrite pour la première fois au calendrier institutionnel d'évaluation de l'année universitaire 2006-2007.

La politique institutionnelle ne prévoit pas la consultation des chargés de cours lors de l'auto-évaluation. Or, l'ÉTS a largement recours à ces derniers, tout au moins au premier cycle. Même si les chargés de cours ne participent pas nécessairement à la conception des plans de cours, la prise en compte de leur point de vue pourrait apporter un éclairage utile puisqu'ils ont l'occasion d'évaluer les étudiants et de connaître leurs forces et leurs faiblesses. La Commission estime donc souhaitable que l'ÉTS réfléchisse à la possibilité de consulter directement les chargés de cours dans le cadre de l'auto-évaluation, quand leur contribution à un programme le justifie. Cela pourrait se faire notamment au moyen de groupes de discussion.

La Commission note aussi que la politique institutionnelle de l'ÉTS n'énonce pas clairement les modalités de diffusion publique des résultats des évaluations de programmes : un résumé des résultats est rendu public « à travers les canaux habituels de communication de l'École ». La Commission invite l'établissement à élargir la diffusion externe des résultats de l'évaluation et à en expliciter les modalités dans la politique institutionnelle. Elle tient à rappeler à cet égard que la diffusion large et publique des résultats des évaluations périodiques vise à répondre à l'exigence d'imputabilité de l'université vis-à-vis de la société.

2.2 LA MISE EN APPLICATION DU PROCESSUS

La Commission a vérifié la mise en application de la politique institutionnelle en examinant le contenu de deux dossiers : le baccalauréat en génie de la construction et le baccalauréat en génie de la production automatisée. Elle a également rencontré diverses personnes qui avaient participé à ces évaluations ou qui en étaient responsables.

De l'avis de la Commission, la qualité du soutien professionnel accordé par la direction académique et par le Décanat à la formation au cours du processus d'évaluation témoigne de l'importance qu'accorde l'établissement à l'évaluation périodique de la qualité et de la pertinence de ses programmes d'études.

À l'occasion de sa visite de l'établissement, la Commission a d'ailleurs remarqué que le soutien institutionnel offert par le Décanat à la formation (Cahier du

Décanat mis à la disposition des Comités par exemple) et par les professionnels au sein de chaque département concerné a été fort apprécié.

Tant la direction universitaire que les membres des Comités d'auto-évaluation rencontrés ont exprimé d'emblée leur appréciation positive de l'évaluation périodique pour accroître la qualité et la pertinence des programmes. Tous ont également souligné clairement que l'évaluation périodique des programmes et l'agrément des programmes par le Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie (BCAPI) étaient complémentaires.

La Commission note en outre la rapidité, l'efficacité et la cohérence avec lesquelles s'est déroulé le processus d'évaluation.

Enfin, la Commission constate, à la lumière des renseignements obtenus, que le Comité institutionnel prend les mesures pour éviter tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts au cours de son analyse des dossiers d'évaluation.

* * *

À partir de l'étude qu'elle a faite des dossiers d'évaluation et des renseignements recueillis au cours de la visite, la Commission signale toutefois quelques points qui mériteraient une attention particulière en vue d'améliorer la mise en application du processus.

Consultation auprès des étudiants

La Commission rappelle la nécessité de s'assurer que tous les groupes soient consultés de façon adéquate au cours du processus d'auto-évaluation. Dans l'un des deux dossiers examinés, la consultation des étudiants ne s'est pas faite selon les règles de l'art. La Commission encourage fortement l'ÉTS à faire en sorte que la consultation auprès des étudiants s'effectue de façon systématique.

Expertise externe

Au premier cycle, la politique institutionnelle de l'ÉTS stipule que l'évaluation par un comité d'agrément tient lieu d'évaluation externe dans la mesure où celle-ci rencontre les exigences de la politique. La visite d'agrément du BICAPI et l'évaluation périodique des programmes de premier cycle se font de façon consécutive. Or, cette séquence présente l'inconvénient de situer l'expertise externe avant l'auto-évaluation. Par ailleurs, pour des raisons de confidentialité, la Commission n'a pas eu accès à l'ensemble du dossier d'agrément, ce qui ne lui permet pas de savoir si l'évaluation liée à la visite d'agrément rencontre entièrement les exigences de la politique institutionnelle.

La Commission est d'avis qu'il serait opportun pour l'École d'envisager la possibilité de recourir à au moins un expert externe extérieur au processus d'agrément des programmes dans la foulée de l'auto-évaluation. Une telle expertise permettrait d'apporter un éclairage différent du regard « professionnel » sur des dimensions ou des critères qui pourraient être peu ou pas traités dans le cadre du processus d'agrément. En plus d'enrichir le processus d'évaluation périodique, cette façon de faire serait susceptible de faire connaître la spécificité des programmes de l'École.

La Commission n'a pu vérifier l'évaluation périodique des programmes de cycles supérieurs, compte tenu qu'elle sera réalisée au cours de la prochaine année

universitaire. Néanmoins, la Commission se permet d'attirer l'attention de l'ÉTS sur l'intérêt de faire alors appel à des experts externes provenant de l'extérieur du réseau de l'Université du Québec et, dans la mesure du possible, de l'extérieur du Québec.

Suivi des recommandations

La Commission rappelle l'importance d'assurer un suivi aux recommandations contenues dans les rapports d'évaluation périodique pour atteindre l'objectif d'amélioration de la qualité et de la pertinence des programmes. Contrairement aux recommandations plus faciles à implanter, celles qui requièrent des changements importants et qui nécessitent davantage de mobilisation (ce pourrait être le cas par exemple de l'intégration des compétences transversales dans les baccalauréats) risquent de rester inappliquées si on ne leur prévoit pas un suivi serré.

RECOMMANDATIONS

Sans limiter la portée des commentaires et des avis formulés précédemment, la Commission en retient un certain nombre à titre de recommandations. Celles-ci sont formulées dans la continuité du dialogue qui s'est établi avec l'École de technologie supérieure à l'occasion des travaux de la Commission et dans la perspective de l'enrichissement de son processus d'évaluation périodique des programmes.

En ce qui a trait à la politique institutionnelle, la Commission recommande à l'École de technologie supérieure:

- de prévoir que les chargés de cours soient consultés directement, quand leur contribution à un programme le justifie;
- d'élargir la diffusion externe des résultats des évaluations périodiques de programmes et d'en expliciter les modalités.

En ce qui a trait aux pratiques d'évaluation, la Commission recommande à l'École de technologie supérieure:

- de s'assurer que les étudiants soient consultés de façon systématique au cours du processus d'auto-évaluation ;
- d'envisager le recours, dans le cas de l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat, à au moins un expert externe extérieur au processus d'agrément.

CONCLUSION

La Commission a vérifié la *Politique d'évaluation périodique des programmes de tous les cycles à l'École de technologie supérieure*, qui a été adoptée au mois de novembre 2003. Elle considère que la politique est généralement conforme au but et aux critères définis dans la **Politique** de la CREPUQ.

La Commission a également vérifié les pratiques institutionnelles d'évaluation périodique des programmes sur la base des deux dossiers d'évaluation qui ont été mis à sa disposition, et elle a signalé certains points qui mériteraient une attention particulière lors de la prochaine révision.

La Commission souhaite remercier monsieur Claude Olivier, directeur à l'enseignement et à la recherche (DER), et madame Sylvie Doré, doyenne à la formation, pour leur chaleureux accueil lors du passage de ses membres à l'établissement. La Commission tient également à remercier particulièrement monsieur Louis Davignon, adjoint au DER, pour la collaboration apportée au déroulement de ses travaux et pour l'aide à l'organisation de cette visite. Enfin, elle remercie aussi pour la visite des laboratoires madame Michèle St-Jacques, directrice du département de génie de la construction, et monsieur Tony Wong, directeur du département de génie de la production automatisée.

ANNEXE I MEMBRES DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Monsieur Vincent Lemieux, président

Madame Denyse L. Dagenais

Monsieur John F. Harrod

Madame Louise Milot

Monsieur Jean-Pierre Wallot

Anciens membres

Madame Thérèse Gouin-Décarie (1991 à 1999)

Monsieur Gilles Boulet (1995 à 1997)

Monsieur Claude Hamel (1998 à 2004)

Monsieur Norman Henchey (1999 à 2005)

Monsieur Maurice L'Abbé (1991 à 1999)

Monsieur Marcel Lauzon (1991 à 1995)

Monsieur Yves Martin (1991 à 1995)

Monsieur Pierre Potvin (1995 à 2001)

Monsieur Edward J. Stansbury (1991 à 1999)

ANNEXE II LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTÉS

Politique institutionnelle d'évaluation périodique des programmes de tous les cycles, adoptée par la Commission des études de l'École de technologie supérieure, en novembre 2003.

Dossier d'évaluation périodique du programme de baccalauréat en génie de la construction, adopté par la Commission des études, le 15 février 2005.

Dossier d'évaluation périodique du programme de baccalauréat en génie de la production automatisée, adopté par la Commission des études, le 15 février 2005.

Lettre de madame Louise Milot à madame Denyse L. Dagenais, en date du 25 septembre 2001, au sujet de la résolution du Conseil des études de l'Université du Québec sur les orientations générales de l'évaluation périodique des programmes dans les constituantes de ce réseau.

L'évaluation périodique des programmes d'études de l'École de technologie supérieure, Rapport de la Commission de vérification de l'évaluation des programmes, octobre 1997.

ANNEXE III DÉROULEMENT DE LA VISITE DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES À L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE

Le mercredi 2 novembre 2005
Salle A-4010

- 8 h Déjeuner-Rencontre avec la Direction de l'enseignement et de la recherche**
Claude Olivier, directeur de l'enseignement et de la recherche
Sylvie Doré, doyenne à la formation
Louis Davignon, adjoint au directeur de l'enseignement et de la recherche
- 9 h Rencontre avec le Décanat à la formation**
Sylvie Doré, doyenne à la formation
Jocelyne St-Pierre, agente de développement à la formation
Yvonne Geoffrion, agente de recherche
- 9 h 30 Rencontre avec les membres professeurs du comité d'auto-évaluation du programme de baccalauréat en génie de la construction**
Michèle St-Jacques, directrice du département
Gabriel Assaf, professeur
Paul V. Gervais, professeur
Paul Paradis, maître d'enseignement
- 10 h 15 Rencontre avec les membres étudiant et diplômé du comité d'auto-évaluation du programme de baccalauréat en génie de la construction**
Alexandre Longtin, diplômé du baccalauréat en génie de la construction
Jean-René Côté, étudiant dans le programme de baccalauréat en génie de la construction
- 10 h 45 Pause**
- 11 h Rencontre avec les membres professeurs du comité d'auto-évaluation du programme de baccalauréat en génie de la production automatisée**
Tony Wong, directeur du département
Richard Lepage, professeur
Louis Rivest, professeur
Luc Soucy, maître d'enseignement
- 11 h 45 Rencontre avec les membres étudiant et diplômé du comité d'auto-évaluation du programme de baccalauréat en génie de la production automatisée**
Alexandre Bolduc, étudiant dans le programme de baccalauréat en génie de la production automatisée
Nathalie Monast, diplômée du baccalauréat en génie de la production automatisée et agente à l'enseignement coopératif au Service de l'enseignement coopératif de l'ÉTS

12 h 15 Dîner (ancien restaurant universitaire du pavillon A de l'ÉTS)

Membres de la Commission
Membres de la direction académique de l'Université
Directeurs du département génie de la production
automatisée et du département génie de la construction

13 h 45 Visite de laboratoires

LUCREB
Chaîne automatisée
Laboratoire institutionnel en fabrication

14 h 15 Rencontre avec les membres du comité institutionnel d'évaluation des programmes

Claude Olivier, directeur de l'enseignement et de la recherche
Sylvie Doré, doyenne à la formation
Gabriel Assaf, professeur au département de génie de la construction
Pierre-Jean Lagacé, professeur au département de génie électrique
Louis Lamarche, professeur au département de génie mécanique
Louis Davignon, adjoint au directeur de l'enseignement et de la recherche

15 h Séance de travail de la Commission**15 h 30 Rencontre avec la Direction de l'enseignement et de la recherche**

Claude Olivier, directeur de l'enseignement et de la recherche
Sylvie Doré, doyenne à la formation
Louis Davignon, adjoint au directeur de l'enseignement et de la recherche

ANNEXE IV LISTE DES RAPPORTS PRODUITS PAR LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DEPUIS 2001

Établissement concerné	Dossiers examinés ²
Université de Montréal (janvier 2002)	Rapport d'évaluation du département de philosophie Rapport d'évaluation du département de mathématiques et statistique Rapport d'évaluation de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
Université Laval (avril 2002)	Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en architecture Rapport d'évaluation des programmes de maîtrise et de doctorat en sciences géomatiques Rapport d'évaluation des programmes de premier, deuxième et troisième cycles en sociologie
Université Bishop's (février 2003)	Rapport d'évaluation du département d'histoire Rapport d'évaluation du département de physique
Université Concordia (mars 2003)	Rapport d'évaluation de l'École Mel Oppenheim en cinéma Rapport d'évaluation du département de psychologie Rapport d'évaluation du département des sciences de l'exercice
Université du Québec à Rimouski (septembre 2003)	Rapport d'évaluation des programmes de premier cycle en lettres Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en géographie Rapport d'évaluation du programme de maîtrise en océanographie
Université du Québec à Chicoutimi (décembre 2003)	Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en biologie Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en sciences comptables Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en travail social
Institut national de la recherche scientifique (avril 2004)	Rapport d'évaluation des programmes de maîtrise et de doctorat en sciences de l'eau du Centre INRS-ETE (eau, terre, environnement)

² Dans le cas d'une unité d'enseignement et de recherche, d'un centre d'études ou d'une École, la Commission examine les modalités d'évaluation de tous les programmes qui font partie du dossier soumis.

Établissement concerné	Dossiers examinés ²
Université de Sherbrooke (juillet 2004)	Rapport d'évaluation des programmes de la maîtrise et du doctorat en radiobiologie Rapport d'évaluation du programme de la maîtrise en gérontologie Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en droit
Université du Québec en Outaouais (décembre 2004)	Rapport d'évaluation du programme de la maîtrise en éducation Rapport d'évaluation du programme de la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en informatique
Université du Québec à Montréal (avril 2005)	Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en enseignement secondaire Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en sociologie Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en géographie
Université du Québec à Trois-Rivières (Octobre 2005)	Rapport d'évaluation des programmes de maîtrise et de doctorat en biophysique et biologie cellulaires Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en histoire Rapport d'évaluation du programme de doctorat de premier cycle en chiropratique
École de technologie supérieure (Février 2006)	Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en génie de la construction Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en génie de la production automatisée